

ARCHIVES COMMUNALES DE SCHAERBEEK - TARIFS

I. Conditions générales

Le présent document concerne les tarifs appliqués pour l'accès, les recherches, la reproduction et l'utilisation par photocopie, photographie ou scanner de documents conservés par les Archives communales de Schaerbeek, selon le règlement fixant les redevances sur les services librement demandés et la délivrance de documents administratifs (modification approuvée en séance du Conseil communal du 16 décembre 2020).

Toute demande de reproduction doit être formulée par écrit et soumise à l'autorisation de l'Archiviste communal de Schaerbeek. Pour ce faire, le demandeur remplit le formulaire ad hoc.

La reproduction est autorisée pour tout document de plus de trente ans, dans la mesure où elle n'entre pas en conflit avec la réglementation sur la protection de la vie privée. Si cela était, une demande préalable devra être introduite auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins de Schaerbeek.

Aucune reproduction ne peut être cédée à des tiers ou utilisée à d'autres fins que celles stipulées par le présent contrat.

Toute publication des reproductions devra porter la mention "Archives communales de Schaerbeek".

L'utilisation n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est le seul responsable des autorisations nécessaires vis-à-vis de l'auteur de l'image ou de ses ayants-droits, des personnes et des biens représentés sur le document ainsi que des textes et légendes qui accompagnent son utilisation.

Le demandeur s'engage à communiquer gratuitement aux Archives communales de Schaerbeek un exemplaire, dans chaque langue disponible, de son travail ou de sa publication.

II. Modalités pour les copies

Les photocopies et les copies numériques sont effectuées uniquement par le personnel des Archives communales de Schaerbeek.

Les scans des documents sont réalisés en 300dpi de résolution. Une résolution plus importante peut être demandée avec justification.

Les photographies sont effectuées par les lecteurs à l'aide de leur appareil personnel sous certaines conditions:

- le flash est interdit
- la prise de vue doit être faite sans contact physique de l'appareil avec le document

Attention, certains documents sont soumis à des restrictions de reproduction:

- le personnel des Archives communales se réserve le droit d'interdire la reproduction par photocopieuse et scanner de documents considérés comme trop fragiles
- pour des raisons de droits d'auteurs, les livres ne pourront être reproduits intégralement

III. Tarifs

Accès à la salle de lecture

Gratuit

Frais de recherches effectuées par le personnel du service Archives

Par quart d'heure entamé	8,50 €
Par heure	16€

Les frais sont plafonnés à 3 heures de recherches

Frais de reproductions

Par frais de reproduction, on entend les coûts afférents à la demande de copies de documents d'archives.

Photocopies (noir et blanc) - A4	0,15€
Photocopies (noir et blanc) - A3	0,25€
Scan de document de petit format (max. format A3)	0,40€
Scan de document de grand format	5,00€

Frais de droits de reproduction (distincts des droits d'auteur)

Par frais de droit de reproduction, on entend la somme demandée pour l'utilisation de documents d'archives libre d'autres droits et appartenant au service des Archives communales de Schaerbeek.

Par droit d'auteur, on entend la durée de protection pendant laquelle l'auteur d'images ou les ayants-droit ont un droit de regard sur l'utilisation des dites images. En Belgique, cette durée est fixée à 70 ans.

Usage privé ou dans le cadre d'une recherche scientifique (mémoire, thèse, etc.)	Gratuit
Usage public à titre informatif et non commercial	Gratuit
Usage commercial	Forfait de 25€

Ces frais divers peuvent être versés sur le n° de compte suivant:

BE 43091000181501

Communication libre: votre nom + type de frais

IV. Conditions particulières

Étudiants et chercheurs : gratuité des recherches, des reproductions et droits de reproduction des images.

Presse : gratuité des reproductions et droits de reproduction des images.

Rédaction de guides touristiques (mise en valeur des collections de la commune de Schaerbeek) : gratuité des reproductions et droits de reproduction des images.

Musées, institutions scientifiques et établissements d'enseignement : gratuité des recherches, des reproductions et droits de reproduction des images.

Réalisation d'affiches, de dépliants ou de communication en ligne pour la promotion d'une exposition : gratuité des droits de reproduction.

Particuliers (usage strictement personnel, sans communication ni publication) : gratuité des droits de reproduction.